



Le conseil d'avocats assurant la défense de Johnny Jean, violé en juillet dernier par 4 soldats uruguayens de la Minustah, a manifesté leur impatience par rapport à la lenteur enregistrée dans le cadre de la tenue du procès.

Fritz Dorziaire, un des avocats de Johny Jean a déploré le fait que les autorités de la justice uruguayenne n'ont jusqu'à présent retenu aucune date pour la tenue du procès suite à l'ordonnance rendue publique par le juge instructeur Alejandro Guido plaçant les accusés en garde à vue.

« Nous espérons que ce procès tiendra lieu dans le plus bref délai possible afin que justice soit rendue à Johnny Jean », a lancé Me Fritz Dorziaire précisant avoir déjà disposé de toutes les pièces à convictions pouvant prouver l'inculpation de ces 4 présumés violeurs uruguayens.

Les avocats du jeune Port Salutain se disent également en contact avec le ministère des affaires étrangères en Haïti qui joue un rôle de facilitateur dans le dossier.

D'autre part, Me. Dorziaire a annoncé un ensemble de dispositions visant à résoudre quelques problèmes rencontrés lors de l'audition de Johnny Jean en mai dernier par devant le tribunal civil de Montevideo.

Parmi les difficultés rencontrées au cours de cette audition, les avocats haïtiens et le RNDDH, haïtien ont relevé d'énormes faiblesses au niveau de la traduction qui était assurée par un interprète uruguayen qui n'avait vécu que quelques mois en Haïti, il ne maîtrisait pas le créole haïtien.

Le jeune Johnny Jean a été violé le 28 juillet 2011 par des casques bleus uruguayens de la mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) à Port Salut.